

Présents : Mme Touzet (APEIU), Mme Nion (APEIU), Mme Quris (APEIU), Mme Sartres (APEIU), Mme Celka (APEIU), Mme Michel (APEIU), Mme Brandan (APEIU), Mme Lagroue, Mme Esquembre, Mme Calas, Mme Argaut, Mme Mataix, M Bégue, M Bonnevie, M Bouscayrol, M Chéret (enseignants) et Mme Puntil (directrice et enseignante), M. Gonzales (Directeur ALAE), M Feuillerat (adjoint Enfance/Jeunesse) et M. Péré (Maire).

Excusés : M Duez (Inspecteur de l'Education Nationale), Mme Sebeloue-Amadei (APEIU), Mme Tomasi (APEIU), Mme Cros (enseignante)

Début du conseil d'école à 17h35

Informations générales : 256 élèves répartis en 10 classes simple niveau (CP 23 et 22 / CE1 27 et 26 / CE2 29 et 29 / CM1 27 et 27 / CM2 23 et 23). Les horaires sont inchangés soit 9h-11h45 tous les matins sauf le mercredi 9h-12h. Les horaires l'après-midi sont 13h45-16h30 le mardi, jeudi et vendredi et les cours se terminent à 15h30 le lundi pour laisser place aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires). L'anglais est enseigné à partir du CP avec une progressivité des activités et des contenus en fonction de l'âge.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement et ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 11h45 à 12h15 (organisation décidée en conseil des maîtres en début d'année scolaire) durant 24 semaines. Les APC s'adressent à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants. L'enseignant(e) de chaque classe dresse la liste des élèves qui vont en bénéficier, en accord avec les parents. Les APC permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés ponctuelles dans leurs apprentissages essentiellement en lecture et en mathématiques.

Effectifs prévus suite aux nombreuses constructions de logements et procédure de répartition des nouveaux arrivants : (question APEIU) 405 logements sont prévus zone de La Violette dont 100 logements seniors. Sur les 305 logements pouvant concerner l'école, les promoteurs ne peuvent communiquer à la mairie la composition des familles pour des raisons de confidentialité. Seul le bailleur social (80 logements) donnera des informations mais pas avant mi-décembre. L'estimation est donc difficile actuellement et un chiffrage plus précis sera disponible à partir de février (livraison des logements de janvier à avril). Toutefois, au vu de la taille des logements, la mairie pense que l'ouverture d'une classe sera nécessaire sur les écoles Belbèze et Borde d'Olivier. De même, une demande a été faite par la mairie auprès du Conseil Départemental pour la création d'un nouvel itinéraire de ramassage scolaire. Lors des nouvelles arrivées, la mairie prend en compte le lieu du domicile et les moyens de locomotion de la famille ainsi que les effectifs des écoles.

Règlement intérieur de l'école : Il est inspiré du règlement départemental. Suite à la loi 2018-698 du 3 août 2018 modifiant notamment l'article L.511-5 du code de l'éducation et entrée en vigueur le 06 août 2018, il est ajouté : « *Sont strictement interdits: l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève dans l'établissement et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (plateaux sportifs et sorties scolaires). Seul l'usage de dispositifs médicaux associant un équipement de communication est autorisé sous réserve de s'inscrire dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et projet d'aide individualisé (PAI).* » Il est voté à l'unanimité.

Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) : en cas d'accident majeur nécessitant un confinement, les élèves sont réunis dans le bâtiment principal. Un exercice annuel commun avec l'école maternelle, auquel les représentants de la mairie, des secours, de la circonscription et des parents d'élèves sont invités, aura lieu en cours d'année. A cette occasion une plaquette d'information sera distribuée aux familles. Un autre exercice commun avec la maternelle concernant plus particulièrement le risque d'intrusion a eu lieu le 18 octobre. Les exercices sur le risque d'intrusion menés chaque année sont bien vécus par les élèves. Toutefois, ils montrent des difficultés pour la transmission efficace du signal ainsi que des problèmes pour la fermeture des portes des classes. Au niveau du rez-de-chaussée, les classes ne disposent que de stores pare-soleil et non de stores « en dur » qui pourraient protéger en cas d'intrusion. Ces problèmes ont été signalés à la mairie et sont en attente de résolution. Des boutons moletés seront installés prochainement aux portes des salles. 3 exercices incendie ont lieu au cours de l'année scolaire. Lors du premier exercice en septembre, le temps d'évacuation a été un peu long car la grande majorité des élèves est concentrée dans le bâtiment principal mais les élèves ont de bons réflexes et l'évacuation se fait dans le calme.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) de circonscription : il est composé de quatre psychologues et d'un maître E (aide pour les difficultés d'apprentissages) dont les interventions sont décidées par Monsieur l'Inspecteur au regard des besoins et des priorités. Ils se tournent davantage vers un accompagnement de dispositifs à mettre en place par les enseignants. La prise en charge individuelle par le maître E n'est que partiellement possible. Mme Gervain, psychologue scolaire, est rattachée à l'école et intervient dans certains cas. M Lucas, maître E (aide pour les difficultés d'apprentissages), intervient après information des familles pour aider des élèves de cycle 2 en petits groupes (2 demi-journées par semaine durant le premier semestre).

Projet d'école : Le projet d'école 2018-2022 s'intitule « Ensemble pour apprendre et s'ouvrir au monde » avec 3 axes principaux : la continuité des enseignements, l'ouverture de l'école et l'action éducatrice (relations avec les familles, responsabilisation des élèves). Au sein de chaque axe, plusieurs actions vont être mises en place. Pour la continuité des enseignements il y aura des actions pour construire des progressions et des outils communs aux cycles 2 et 3 ainsi que pour favoriser les échanges entre les classes, les cycles mais aussi avec l'école maternelle et le collège. Pour l'ouverture de l'école, des actions sont prévues pour promouvoir l'utilisation de l'ENT (Environnement Numérique de Travail), familiariser les élèves aux pratiques artistiques et culturelles et pour la mise en place d'un enseignement de l'anglais avec une pratique continue et progressive entre le CP et le CM2. L'axe de l'action éducatrice vise à prévenir l'incivisme avec le maintien du permis à points, mettre en place une technique de prévention et de résolution des petits conflits (message clair), sensibiliser les élèves aux thématiques de la laïcité, du harcèlement et du développement durable. En fin d'année scolaire, les actions sont évaluées et si nécessaire modifiées.

Liaison avec le collège : Le conseil école-collège peut concerner toutes les classes de la petite section à la 3ème. Il se réunit deux fois par an et il établit un programme d'actions dans le cadre du projet d'école. Les classes de CM2 ont l'occasion de rencontrer pour la 1ère fois les classes de 6ème lors du cross du collège (18/10). La classe de CM2B va avoir un échange en français avec une classe de 6ème (correspondance, envoi de productions d'écrits et rencontre). La classe de CM2A est en attente d'un partenariat avec une classe de 6ème. Les classes de CM2 iront visiter le collège en fin d'année scolaire (séance de questions/réponses, 2 heures de cours comme des élèves de 6ème de début d'année, visite du CDI, repas au self, rencontre des correspondants et discours de Mme la Principale). La commission de liaison CM2- 6ème se réunit en fin d'année (lors de la visite du collège) : elle permet la présentation des élèves qui vont passer au collège et plus précisément des élèves à besoins particuliers : continuité APC/AP, suivi des PPRE, etc.

Actions mises en place pour lutter contre le harcèlement (question APEIU) : une des actions prévues dans le projet d'école est la lutte et la prévention du harcèlement (axe de l'action éducatrice). Pour cela un travail de sensibilisation a lieu dans chaque classe avec des lectures, des vidéos et des débats (adaptés à l'âge des enfants). De plus, des actions pour créer de l'entraide seront mises en place (événements sportifs, projets d'arts plastique, défis maths, etc.). Les actions comme le permis à point ou le message clair jouent également un rôle dans la prévention et la lutte contre le harcèlement.

Modalités de communication ALAE/enseignants en cas de problème : (question APEIU) Que ce soit pour des problèmes de santé ou de discipline, les animateurs et les enseignants échangent le plus souvent de vive voix car ils se rencontrent plusieurs fois par jour. Une transmission de messages écrits sur les cahiers de liaison ou par courriel peut avoir lieu si nécessaire. L'ALAE et l'école coopèrent pour l'utilisation du permis à point et la mise en place du message clair.

Un système avec des élèves « référents » ou « médiateurs » pourrait-il être instauré lors des récréations ? (question APEIU) Dans le cadre du projet d'école un système intitulé « le message clair » va être mis en place. C'est un échange verbal entre deux élèves en relation duelle visant à la résolution de petits conflits entre pairs. Il peut se dérouler en classe, dans la cour de récréation ou à l'ALAE. Les adultes (enseignants et animateurs) restent bien sûr disponibles pour gérer tout problème plus important ou en cas d'échec du message clair. Durant toute la seconde période, chaque enseignant va travailler ce dispositif en enseignement moral et civique et il sera appliqué à partir de janvier 2019. Nous avons choisi après réflexion de ne pas utiliser des élèves « référents » ou « médiateurs » car nous ne souhaitons pas leur donner une trop grande responsabilité vis-à-vis de leurs camarades, en cas d'échec de la médiation notamment.

Possibilité d'un système de parrainage des CP en début d'année : (question APEIU) : L'équipe enseignante et l'ALAE ont trouvé que l'intégration des CP s'est bien déroulée à la rentrée. Ils ont revisité les locaux (déjà visités en GS), les adultes référents leurs ont été présentés. Les élèves des autres classes ont déjà l'habitude de les guider et de les accompagner auprès des adultes en cas de besoin. Un tutorat est mis en place pour la natation (CPA/CM1B au premier trimestre et CPB/CE2B au troisième trimestre).

Un vote électronique pourrait-il être organisé pour les élections de parents d'élèves ? (question APEIU) Les élections de représentants de parents d'élèves sont une procédure nationale qui est organisée par le ministère de l'Education Nationale et pour laquelle nous recevons une circulaire à la rentrée. Cela ne dépend ni de l'école ni de la mairie et pour l'instant un vote électronique n'a pas été annoncé.

Coopérative scolaire affiliée à l'OCCE : L'école dispose de fonds permettant la mise en œuvre de projets pédagogiques (sorties, spectacles, projets, ...). Ces fonds proviennent de la participation généreuse des familles en début d'année, de la vente des photographies scolaires, du loto, des bénéfices de la kermesse et de la subvention accordée par la mairie. Les comptes sont vérifiés et validés chaque année par les enseignants, des représentants de parents d'élèves et l'OCCE de la Haute-Garonne. La participation demandée en début d'année est facultative et le montant est laissé à l'appréciation des familles. Toutefois, un montant indicatif harmonisé avec l'école maternelle est suggéré. Il est inchangé depuis plusieurs années.

Le tableau ci-contre indique les derniers mouvements sur le compte de la coopérative scolaire.

	CRÉDIT	DÉBIT
Solde précédent au 31 août 2018	3 693,18 €	
Participation des parents (rentrée)	4 320 €	
Sorties scolaires		740 €
Transports sorties scolaires		610,30 €
Projets (sciences, anglais, arts plastiques, etc.)		262,29 €
Adhésion OCCE 31 2017/2018		622,11€
Solde au 08/11/18	5 778,48 €	

Projets, spectacles et sorties : Les élèves des classes de CP, CE2 et CM1 vont à la piscine durant un trimestre pour l'apprentissage de la natation. Les classes de CP, CE1, CE2 et CM2 ont un projet de partenariat avec la bibliothèque « Plaisir de lire » de L'Union. Les classes de CPA et de CE2 ont des interventions de la Maison du vélo prévues à l'école. Les classes de CM1 et CM2 participeront à l'ouverture du Téléthon vendredi 7/12 en chantant. Les classes de CP ont prévu un concert des Jeunesses Musicales de France (JMF), un spectacle à Odysseus et une visite au musée des Abattoirs. Les classes de CE1 auront deux concerts des JMF et un projet de visite de musée. Les classes de CE2 ont également deux concerts des JMF prévus. Les classes de CM1 ont deux concerts des JMF, un cycle basket avec l'USEP et ils visiteront le centre de tri de Bessières. Les classes de CM1 B et CM2A assisteront à une projection de film par trimestre dans le cadre d'« école et cinéma ». Les classes de CM2 iront à un concert des JMF, la classe de CM2A visitera l'atelier d'un artisan chocolatier et la classe de CM2B ira au musée des Abattoirs. D'autres sorties et projets seront prévus ultérieurement.

Remplacement du projet « Danse à l'école » : Après plusieurs années de participation réussie à ce projet, les enseignants des différentes écoles ont souhaité se renouveler et initier un nouveau projet lors d'un bilan en mai 2018. Notre école a souhaité la mise en place d'un projet artistique intégré à l'axe culturel du projet d'école. La mairie a attendu d'avoir les souhaits de toutes les écoles de L'Union et est en recherche d'intervenants de qualité. Ils se mettront prochainement en contact avec les écoles pour lancer ces nouveaux projets.

Bilan festivités 2017-2018 : L'an dernier, le loto a rapporté 2 982,24 € € (soit 11,74 €/élève) et la kermesse de fin d'année a rapporté 1 224,79 € (soit 4,82 €/élève) : ces deux événements permettent d'organiser des sorties ou d'assister à des spectacles.

Festivités 2018-2019 : la kermesse de Noël aura lieu mardi 18 décembre à partir de 17h30. Les enfants assisteront à un spectacle à la grande halle offert par la coopérative scolaire le mardi 18/12. Ce jour-là la mairie offrira le goûter de Noël aux élèves. Le loto aura lieu vendredi 11 janvier au soir et l'équipe de bénévoles qui l'organise aura besoin de tous les volontaires pour faciliter le bon déroulement de cette soirée. La kermesse de fin d'année aura lieu le jeudi 27 juin.

Possibilité de transmission de bons de commande de chocolats et de sapins de Noël par l'APEIU : (question APEIU) Dans le cadre du principe de neutralité du service public, aucune proposition commerciale ne peut être transmise par l'intermédiaire des cahiers de liaison. Cela a été rappelé par Mme la Directrice des Services Académiques de la Haute-Garonne au mois de juin 2018. Les associations peuvent toutefois mettre à disposition ces bons de commande à l'extérieur de l'école ou par l'intermédiaire de leur site internet par exemple.

Information sur le document unique (sécurité) : Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) fait un état des lieux de l'école en termes de sécurité et permet un suivi des actions de prévention. Il concerne les bâtiments, les activités dans l'école, l'environnement proche, la formation et l'information. Il est réglementairement obligatoire (code du travail) et son utilisation se déroule en trois phases : évaluation des risques par grandes familles, synthèse et mise en place d'un programme d'actions. L'évaluation concernant notre école sera détaillée lors du prochain conseil d'école. Il est complété par des registres notamment le registre de santé/sécurité au travail qui peut être utilisé par les professionnels ou les usagers.

Travaux aux abords de l'école : une sécurisation (dos d'âne) et un dépose-minute sont-ils prévus ? (question APEIU) Suite à l'accident qui s'est déroulé devant l'école en septembre, la mairie s'est rapprochée de Toulouse Métropole pour améliorer la sécurité devant l'école. Les caniveaux devraient être repris pour accentuer les ralentisseurs. Une réflexion sur la signalisation est également en cours. Un dépose-minute n'est pas prévu car il ne serait pas cohérent avec les travaux (piste cyclable). De plus, l'expérience montre que lorsque les écoles maternelles et élémentaires sont proches, le dépose-minute est utilisé comme place de stationnement avec des arrêts longs.

Organisation de l'enseignement de la natation durant les travaux de la piscine (question APEIU) Pour l'année scolaire 2018-2019 il n'y a pas de changement dans l'organisation de la natation. En 2019-2020, le fonctionnement sera normal jusqu'en avril 2020 suivi d'une fermeture en mai et juin pour les travaux.

Bilan sur la mise en place des serviettes en tissu à la cantine (question APEIU) L'ALAE fait un bilan positif de ce dispositif pour ceux qui l'utilisent. Des casiers au nom de l'élève et avec des pictogrammes ont été mis en place à la cantine pour ranger les serviettes. Les élèves les y déposent le lundi midi et les enseignants les distribuent le vendredi. Toutefois, certaines familles sont peu impliquées et les serviettes ne sont pas toujours fournies ou lavées comme demandé.

Informations Mairie : une soirée théâtre-débat « Etre parent, c'est pas facile ! Et alors être enfant ! » est organisée jeudi 29 novembre à 20h. L'entrée est gratuite.

Fin du conseil d'école à 19h40. Prochain conseil d'école le 12 février 2019 à 17h30

La secrétaire de séance, Mme Esquembre

La directrice, Mme Puntil